

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 31.03.2023  
Convocation faite  
Le 22.03.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 mars 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2023-03-053**

**Demande de subvention  
exceptionnelle  
pour l'évolution au niveau  
régional et niveau national  
du Club Ardennes Rives de  
Meuse (ARM) Natation**

**Étaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT M. Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M<sup>me</sup> Dominique FLORES), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M. Jacky DEVIN), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la demande de la Présidente de l'association ARM Natation du 06 décembre 2022, sollicitant la Communauté pour une subvention exceptionnelle relative aux frais de participation du Club aux compétitions de niveau régional et national pour l'année sportive 2021/2022,

Considérant la hausse des barèmes par un arrêté du 11 octobre 2019 pour le forfait hébergement et par un arrêté du 14 mars 2022 pour les frais kilométriques,

Considérant que les règles utilisées par la Communauté pouvaient conduire à rembourser un montant supérieur à celui engagé par l'association,

Considérant l'avis favorable, à la majorité, de la Commission des finances du 23 mars 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Claude WALLENDORFF et Pascal GILLAUX

- \* **décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'ARM Natation pour ses frais d'hébergement et de déplacement relatifs aux compétitions régionales et nationales pour l'année sportive 2021/2022,
- \* **fixe** la subvention exceptionnelle de la Communauté à 40% des frais d'hébergement et de déplacement engagés par le Club,
- \* **fixe** le montant de la subvention exceptionnelle à l'ARM Natation pour ses frais de participation aux compétitions régionales et nationales à 5 994,08 € pour 2021/2022.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

